



Jugement pour une garde d'enfant

Par **emelmoz**, le **17/01/2008** à **10:08**

bonjour,

je vous explique ma situation: mon frère passe en jugement bientôt car il a fait une demande de garde de son fils de 8 ans qui vit actuellement avec sa mère. Il n'est pas très fortuné, étant jardinier-paysagiste en début de carrière..Il voudrait produire au tribunal des textos qu'il a reçu de la mère de l'enfant, mais pour cela son avocat (qui lui donne des réponses souvent évasives) lui a dit qu'il fallait passer par un huissier. Or un huissier lui demande au minimum 200 euros. N'y a-t-il pas d'autre moyen moins coûteux pour faire reconnaître juridiquement, lors du jugement, la valeur de ces textos? merci de me répondre. Cordialement,

Emelmoz

Par **KATE**, le **21/01/2008** à **16:27**

ENLEVER UN ENFANT A UNE MERE CE N'EST PAS TRES MALIN;